

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE CPNE DU 25 FEVRIER 2023

Etienne :

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Je déclare ouverte cette Assemblée Generale ordinaire de Chartèves Protégeons Notre Environnement (CPNE) pour l'année 2023 et remercie toutes les personnes se trouvant parmi nous et celles qui ont donné pouvoir

Je salue la présence de Messieurs Pascal RICHARD et Michel LOCOGE Maire et Premier Adjoint au Maire de Chartèves de Monsieur Daniel GERTENOT de l'association « Sauvegarder son Patrimoine en Région Agroviticole », ainsi que Madame Jacqueline GOUBY et Monsieur Philippe SERON du site Sudaisne.com que je vous invite à visiter en consultant notamment la belle page qui nous est consacrée à la rubrique associations.

Christian :

Nous aurons le plaisir en fin de réunion d'écouter les explications que nous donnera Madame Joëlle ROQUIER-LEMOINE, Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) au Lycée Jean de La Fontaine de Château-Thierry, concernant une action dont elle est la coordonnatrice et intéressant 200 élèves de l'établissement au concept de découverte et protection de la biodiversité, en référence aux espèces floristiques et faunistiques se trouvant sur le coteau de Chartèves et aux dispositions du protocole d'accord du 16 Mars 2022.

Parmi nous également, Monsieur Stéphane LEVY, de Courtemont-Varenes, qui dans le cadre d'une reconversion professionnelle, a monté un dossier pour l'obtention d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Gestion et Protection de la Nature, prenant pour sujet d'étude la biodiversité du coteau de Chartèves.

Nous sommes allés, mon épouse et moi, avec lui sur le coteau en mai dernier, nous lui avons parlé de l'historique du site et des procédures en cours; je lui ai prêté le dossier de l'étude ECOGEE de 2012 ; Stéphane s'est rendu ensuite maintes fois sur le coteau.

Il nous transmettra les découvertes et observations qu'il a faites concernant les espèces floristiques (dont orchidées, mais pas seulement) et faunistiques (dont avifaune, papillons, mais pas que).

Il pourra nous dire quelques mots, s'il le souhaite, en fin de réunion.

Etienne :

L'ordre du jour de notre assemblée est le suivant :

- rapport d'activité de l'année 2022 relatif à la situation concernant le coteau.
- compte rendu de la réunion du Comité de Suivi du 30 Septembre 2022.
- question de l'étude à mener pour la définition d'un schéma hydraulique du coteau.
- bilan financier de l'association pour l'année 2022.
- activités à visée pédagogique de l'association réalisées en 2022, prévues en 2023.
- soutien à une action menée par un professeur de SVT, biodiversité du coteau.

Nous répondrons ensuite à vos éventuelles questions.

Nous clôturerons enfin notre rencontre en partageant un moment de convivialité.

Christian :

Rapport d'activité de l'association en 2022 :

Le Conseil d'Administration de CPNE a été particulièrement actif au cours de l'année écoulée; ainsi nous nous sommes réunis plusieurs fois, le 08 Janvier, le 19 Janvier, le 10 Février, le 21 Mai et le 03 Décembre,

nous avons participé, avec la profession viticole, les représentants de la Municipalité de Chartèves, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, d'autres associations environnementales dans un second temps, à de nombreuses réunions de travail pour parvenir à un consensus entre les parties permettant une répartition de l'aire du coteau entre espaces d'une réserve naturelle viable et pérenne et une exploitation viticole particulièrement respectueuse de l'environnement et voulant une protection efficace des propriétés bâties au pied du coteau.

le 10 Janvier et le 21 Janvier à l'antenne du Syndicat Général des vignerons de Château-Thierry,

sous l'autorité de la Sous-Préfète, Madame Fan-tr MANO, le 25 Janvier, le 04 Mars et le 14 Mars,

en Mairie de Chartèves le 22 Février lors de l'adoption officielle de la cartographie de répartition des espaces du coteau sous la présidence du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, à savoir pour une superficie de la zone « appellation champagne » de 36,32 ha, 40 % en espaces de réserve naturelle soit 14,50 ha (dont 9 % en partie basse incorporés à la zone tampon et 31 % en partie haute d'un seul tenant) et 60 % dédiés à la viticulture et ses aménagements (chemins d'exploitation, places de retournement, ouvrages hydrauliques) soit 21,72 ha.

N'oublions pas la signature du protocole d'accord relatif au nouveau projet d'aménagement du coteau de Chartèves du 16 Mars 2022 qui vous a été évoqué lors de notre précédente Assemblée Générale et par nos bulletins d'information ; protocole d'accord dont le Préfet, par sa signature, a apporté la garantie de l'État.

Enfin, il y a eu le 30 Septembre 2022, sous l'autorité du Préfet de l'Aisne, Monsieur Thomas CAMPEAUX, la première réunion du Comité de Suivi chargé notamment de la mise en forme des dispositions du protocole d'accord et dont nous allons vous parler.

Etienne :

Toutes ces réunions auxquelles nous avons participé n'ont pas toujours été simples ; il a fallu vraiment se battre pour obtenir des avancées, sans cesse argumenter, apporter des références, défendre les propositions du Conservatoire d'Espaces Naturels en faveur de la préservation de la biodiversité ; nous tenons à souligner le soutien dont nous avons bénéficié de la part de la Municipalité de Chartèves et notamment de Monsieur le Maire et de Monsieur le Premier Adjoint qui étaient avec nous lors de ces diverses réunions et à qui nous adressons nos vifs remerciements ; il convient également d'évoquer l'engagement actif de Madame la Sous-Préfète qui, avec ses services a favorisé la mise en forme rédactionnelle des dispositions du protocole d'accord du 16 Mars 2022.

Il convient d'évoquer l'annulation de l'arrêté préfectoral de l'Aisne du 10 Juillet 2020 :

Cet arrêté officialisait un projet d'aménagement du coteau, monté en catimini par la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne et par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne, au profit de la profession viticole, sans en avertir ni associer à cette démarche la Municipalité de Chartèves ni les associations environnementales ; la Direction Départementale des territoires refusant même de transmettre à la Mairie les éléments du dossier avant la réalisation d'une consultation dite publique qui s'était déroulée d'une façon scandaleuse.

Ce projet concernant le coteau ne donnait aucune garantie pour la protection des propriétés situées au pied du coteau et définissait un espace de réserve naturelle peau de chagrin et mal implantée qui ne garantissait pas la pérennité des espèces florales et animales rares et normalement protégées du site.

Chartèves Protégeons Notre Environnement a attaqué cet arrêté au Tribunal Administratif d'Amiens (mémoire initial et deux mémoires en réplique, dossier volumineux, avec le concours d'une avocate), démontrant que le projet en question ne pouvait pas être considéré d'intérêt public majeur de nature sociale et économique, comme le prétendait le Préfet de l'époque, que n'étaient pas respectées les dispositions du Code de Environnement relatives à la protection des espèces, que les mesures de compensation envisagées étaient insuffisantes et imprécises, que n'étaient pas démontrée l'absence de mesures alternatives, qu'il y avait eu vice de procédure dans la consultation du Conseil National de Protection de la Nature.

Par jugement du 17 Mars 2022, le Tribunal d'Amiens, reprenant nos arguments, a décidé l'annulation de cet arrêté préfectoral du 10 Juillet 2020 relatif à l'aménagement du coteau de Chartèves.

Si les dispositions de cet arrêté s'étaient concrétisées, elles auraient été catastrophiques tant pour ce qui est de la protection du village que pour la préservation de la biodiversité.

Christian :

Activités à visée pédagogique réalisées en 2022 :

- le 28 Mai en matinée, à la découverte de l'avifaune du coteau avec la délégation de l'Aisne de la Ligue pour la Protection des Ciseaux (L.P.O.) (21 espèces entendues et certaines vues).

- le 24 Septembre au soir, à l'écoute des Chiroptères (chauves-souris) au pied et sur le coteau avec des Chiroptérologues (adhérents à Picardie Nature) munis de détecteurs de sons ; sortie précédée d'un diaporama en Mairie.

- le 06 Novembre en matinée nous avons participé à une sortie mycologique dans les bois de Chartèves avec les membres de la Société Mycologique de Château-Thierry et de l'Omois (SMCTO), suivie d'une détermination passionnante sur la place derrière la Mairie (109 espèces ont été dénommées et leurs caractéristiques expliquées).

Activités envisagées pour cette année 2023 :

- le Samedi 25 Mars dans le cadre de «x La Nuit de la Chouette » sortie nocturne autour du village avec la délégation de l'Aisne de la Ligue pour la Protection des

Oiseaux (L.P.O.) à l'écoute des rapaces nocturnes, précédée d'un diaporama en Mairie à 20h00.

- Le samedi 06 Mai – RDV à 15h30 sur la place derrière la Mairie – sortie découverte des Orchidées du coteau (Orchis et Ophrys), détermination et stratagèmes de pollinisation, avec deux connaisseurs de ces espèces;

pour une question évidente d'organisation nous sommes obligés de limiter le nombre des participants à cette sortie en privilégiant nos adhérents intéressés (25 à 30 personnes au maximum).

- fin Juin ou début Juillet (date non encore fixée), à la nuit tombée, nous irons à nouveau guetter les chauves-souris (arboricoles et anthropophiles) avec nos amis Chiroptérologues, sous le village et en bord de Mame.
- éventuellement, fin Juin ou début Juillet, une sortie à la découverte des Lépidoptères (papillons) du coteau ; nous sommes en attente des coordonnées d'un spécialiste de ces espèces. (précisions données ultérieurement).

Ces activités organisées par CPNE bénéficient du soutien et de l'aide matérielle de la Municipalité, notamment de M. le Maire et de M. le Premier Adjoint que nous remercions particulièrement.

Etienne :

Soutien à une action d'un professeur de SVT biodiversité du coteau :

Nous donnons la parole à Madame Joëlle ROGUIER-LEMOINE, habitante de Chartèves, adhérente à CPNE, Professeur de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) au Lycée Jean de La Fontaine à Château-Thierry, qui va nous présenter les grandes lignes de la superbe action qu'elle mène avec plusieurs de ses collègues et qui intéresse notamment 200 élèves de l'établissement scolaire; action qui reçoit le soutien et le concours de la Municipalité de Chartèves et de l'Association Chartèves Protégeons Notre Environnement.